CHARGEMENTS:

Les prix sont par ton—payables en deux termes d'avance.

Les abonnements ne sont reçus, à moins que les engagés ne soient payés, et à moins que celui qui voudra engager des abonnés ne, n'en ait des connaissements imprimés par écrit en bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expédition des navires qui sont.

Les dits ne publient en Anglais et en français, à moins d'une gratifier par semaine chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le coût est de DIX Gdes, ou moins.

Les avis dont les dépêches d'entrées ne sont pas limités, seront publiés jusqu'à ce qu'on les mettra, sauf frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à L'ABEILLE doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles seront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau à vapeur, fin marcheur, CORSAIR, capitaine Bantry, partira du Rail Road [illegible] vous les dimanches, à 9 heures du matin, et arrivera dans la même soirée. Il partira régulièrement du Rail-Road tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à la ville de Covington, et sera de retour pour le lendemain (jeudi.)

Ce bateau spécialement adapté exprès pour faire les voyages de ville, continuera à l'avenir à faire ses trois voyages Covington, Madisonville et la N.-Orléans, [illegible] des jours de passage, le propriétaire [illegible] engagera à remarquer les cajeux de bois, [illegible] autres matériaux.

Les personnes qui voudraient prendre sur ce bateau le dimanche, n'ont qu'à se rendre au Rail-Road, à 8 heures et au quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5 m WM. BAGLEY.

POUR LE HAVRE.

Le bon et solide brick français, TRAZAS, capt. Lamau, partira du 1er. au 5 septembre. Pour fret d'environ 50 balles de coton, et peut prendre 4 à 6 passagers qui seront bien traités, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à

22 août V. ROUMAGE.

POUR BORDEAUX.

Le navire français HIRAM, capitaine Cruché, partira du 1er. au 5 septembre. Il peut encore quelques tonneaux à fret, ainsi que quelques-uns qui seront parfaitement logés et traités. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue de l'Hôpital, ou à

[illegible] août. V. ROUMAGE.

POUR BOSTON.

Le beau brick RUFFIE, capitaine Fuqua ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

16 août STETSON & AVERY.

A LOUER.

La maison spacieuse et en bon état, située rue St.-Louis, No. 20. On en donnera possession le 15 de ce mois; le prix est modéré. S'adresser à

M. OBLEVY,
rue Conti No. 11.

11 août

TRAITES sur Boston, à vendre par

16 août J. W. ZACHARIE & Co.

LETTRES DE CHANGE, sur New-York, Londres et Paris, à vendre par

22 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par

P. E. & O. SORBE,
118 Royal-street.

22 juin

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par

12 juin I. MAGER

TRAITES sur France, à vendre par

12 juin J. MAGER.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables à Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre

5 juin T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par

A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par FOSTER & HUTTON,

28 mai rue du Canal, No. 77.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par F. PERRET,

21 mai rue Toulouse.

TRAITES sur New-York, à vendre par

24 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

CHAUX.—2000 barl. Chaux de Thomastown, de première qualité; 800 sacs Maïs, à vendre par C. GUESNARD & ALPUENTE,

18 août au Bassin.

EN débarquement du brick Trazas, de Bordeaux, 20 balles Couvertes de laine. Aussi, par les derniers arrivages du Hâvre, 50 balles Etoffes imprimées, 2 do. Shawls, 2 do. Robes, 4 caisse Mouchoirs, pour les marchés mexicains.

18 août THEODORE NICOLET & Co.

VIN DE MADERE.—(Landoi particulier,) garanti pur, reçu récemment à vendre par

22 HARRISON, BROWN & CO.

CHLORURE DE SODA.—Quelques caisses viennent d'être reçues, et sont à vendre par

THAYER, HURD & CO.

23 août Rue des Magasins, No. 29.

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez, un assortiment de graines de jardinage qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:

Choux d'York, do. Beautesses, do. Drumhead, do. Pain de Sucre, do. Savoy, do. Milan, Choufleur tendre et dur, do. Brocoli vert et rose, Aubergine violette et rose, Betterave rouge longue, do. courte hative, Rave rose longue, Radis rose rond, Poireaux blanc, Oignon blanc, Concombre hatif à grappe, do. long vert, Giromon hatif, Carrotte longue, do. courte hâtive, différentes sortes de Laitues, Epinard de toute qualité, Navet, Pois royal, do. Washington, do. goulu ou mange tout, do. quarante jours, do. dominé, Harricot plat blanc, do. ramé, do. rose, Graines de mil et chanvre pour oiseaux.

16 août V. VIGNAUD.

REÇU par le navire français Hiram, capitaine Cruché, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.

Vin rouge en barriques, vieux médoc.
Vin rouge dito. de Graves,
Vin rouge dito. de Médoc, Graves, de Macau, à double fonds, de l'année 1827.
Vin rouge de Blanquefort, Médoc de l'année 1828.
Déposées dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par le même,
4 balles de bretagnes françaises larges.
5 balles de bretagnes françaises étroites.

16 août J. B. LABATUT.

ESSENCE DE BERGAMOTTE, HUILE DE ROSE, &c.—En débarquement de New-York et à vendre par les soussignés,

120 liv. Essence de Bergamotte.
130 onces Huile de Roses, garantie pure,
10 liv. Vanille, 1ère. qualité.

DUCONGÉ & PEYCHAUD,
3 juillet rue de Chartres

LES soussignés offrent à vendre, 200 barriques Vin de Marseille, 100 caisses Vin, 100 caisses Vin de Muscat, 3 pipes Eau-de-vie, le tout ayant droit à débenture: 5 balles Bouchons, 5 do. Amandes, 50 ani à Bouteilles.

7 août A. QUERTIER & BOUTIN.

LE soussigné offre ses services au public, pour la recherche et l'examen des titres de propriétés. L'établissement de la Banque de l'Union, ainsi que des diverses autres Banques et Compagnies incorporées de cet Etat, qui prêtent sur hypothèque, exigeant le plus grand soin et un travail minutieux et fatiguant de la part de ceux qui sont en relations d'affaires avec ces institutions, et le plus grand ordre dans la filiation et la classification de leurs titres, le soussigné ose espérer que par son zèle et par l'étude qu'il a de ce genre d'affaires, il méritera la confiance de ceux qui voudront l'employer. On le trouvera au bureau de l'Abeille.

24 juillet—6 CHARLES BAYON.

AVIS.—Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un CAFE sur le Chemin-à-coulisse, où il aura toute espèce de Liqueurs de premières qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter [illegible] au TIR-AU-PISTOLET, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'image de celui de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près du but.

17 août—6 PARADOL

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,

2me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 8 septembre.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1 LOT DE	$ 2,000	$ 2,000	
1 " "	1,500	1,500	
1 " "	1,000	1,000	
1 " "	800	800	
1 " "	623	623	
3 " "	500	1,500	
6 " "	300	1,800	
6 " "	200	1,200	
156 " "	50	7,800	
156 " "	20	3,120	
623 " "	8	4,992	
1600 " "	4	31,200	

PRIX DES BILLETS.

Billet entier..... $ 4
Demi Billet..... 2
Quart de Billet..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner plus de 32 PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

4 sept J. B. FAGET, Directeur.

Samedi prochain!

Aura lieu le Tirage de la 25me. classe de la Loterie

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,
GROS LOT.

10,000 PIASTRES.

Prix des billets: Entier $4; demi $2; quart $1

Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,

4 sept rue St. Philippe, No. 11

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par les navires Hiram et Trazas, de Bordeaux:

200 barriques Vin ordinaire, diverses qualités; 80 tierçons Vin blanc, Graves, Sauterne, Haut-Barsac; dito Frontignan, Muscat; 1200 cinquins Vin rouge et blanc, par bouteilles et demi bouteilles; 600 boîtes Sardines à l'huile, de Colin, de Nantes; 80 tierçons Vinaigre blanc; 10 caisses Serrures, de 4, 5, 6 et 7 pouces; 150 paniers Huile d'olive; 200 Seringues à soi-même; 500 paniers Anisette de première qualité; Bouchons pour bouteilles et dames-jannes; 1 caisse de 112 pots de Pommade de Saintoin.

18 août

LE soussigné offre à vendre sa mulâtresse EMILIE, avec ses trois enfans William, Betsey et Caroline, elle est excellente couturière, plissenses, bonne domestique de maison, et peut faire la cuisine pour une petite famille. Elle parle le français et l'anglais et est habituée au climat de ce pays-ci; elle est garantie des vices et maladie prévus par la loi.

11 août THEODORE NICOLET.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.—*Simon Marchand, contre ses créanciers, pour un attermoiement.*—Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, samedi, 15 septembre prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour,
Nlle.-Orléans, le 14 août 1832.
16 août—8.2ps JOHN W. LEWIS, Greffier.

HOTEL DE MADISONVILLE.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est maintenant préparé à recevoir commodément un nombre de PENSIONNAIRES, soit par mois, par semaine, par jour, ou par repas, à des prix raisonnables. Sa table sera constamment pourvue de tout ce qu'il y aura de meilleur dans l'endroit, et de tout ce qui viendra de la ville par les bateaux-à-vapeur. Il aura soin d'avoir à sa buvette les meilleures qualités de vins et de liqueurs.

Le soussigné ne négligera ni soins ni dépenses pour satisfaire les personnes qui visiteront son établissement.

Le bateau à vapeur CORSAIR, avantageusement connu, qui fait le trajet de Madisonville et Covington à la Nouvelle-Orléans, offre par sa régularité un avantage aux personnes qui veulent aller en ville ou à la campagne.

12 juillet—tf WILLIAM BOWMAN.

A VENDRE.

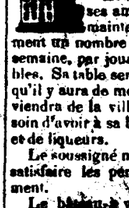

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec 51 ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets où bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, où bien en ville, à Messrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.
24 juil—8m C. B. DUFAU.

TOILE & CORDES D'EMBALLAGE. 150 pièces Toile du Kentucky, et 400 rouleaux Cordes, à vendre par

2 août S. C. BELL, rue du Canal, No. 81.

CATHOLICON VEGETAL DE W.W. POTTER.—Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment à vendre le VÉRITABLE CATHOLICON de W. W. POTTER, *seul propriétaire.*

DUCONGE & PEYCHAUD,
24 juillet, seuls agents en cette ville.

L. CAMOTIS,
PHARMACIEN-CHIMISTE,

Rue du Camp, No. 39, entre Commune et Gravier, près l'Hôtel Bishop, informe le public qu'il vient d'établir une *PHARMACIE & DROGUERIE*, où l'on trouvera toute espèce de médicamens simples et composés, de même qu'un grand assortiment de sirops rafraîchissans préparés avec le plus grand soin. Il ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront dans son établissement, tous les avantages que peuvent offrir et la bonne qualité des médicamens et le plus grande modération dans les prix.

On trouvera également chez lui d'excellent chocolat de santé, de même que tous les chocolats médicinaux, tels que chocolat au salep de Perse, au liches d'Islande, au tapioka, &c. &c. &c. 3 juillet

AVIS.—*Les soussignés*, pour la commodité de ceux qui peuvent avoir des affaires avec eux, ont pris un autre établissement en face du Bassin Carondelet, entre celui qu'ils avaient déjà le long du Canal, et l'on pourra à l'avenir s'adresser indistinctement à l'un ou à l'autre. L'établissement en face du Bassin porte le No. 132 sur la rue des Remparts, et 135 en face du Bassin. Ils profitent de la même occasion pour offrir les denrées suivantes, dont ils seront à l'avenir toujours bien pourvus.

50,000 Briques à feu, de Pensacola, qual. super.
1200 petits barils et 100 gros do. Madison.
200 demi barils Goudron, 1000 barils Charbon,
500 cordes Bois de chêne et de pin,
20,000 Madriers.

Aussi, Chaux du Nord et du pays, Sable, Coquilles.

31 juillet C. GUESNARD & ALPUENTE.

EN débarquement du brick français le Trazas, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, quelques barils de très vieille Eau-de-vie de Cognac. [illegible] Vin de Champagne en caisses. En magasin: [illegible] Vin de Champagne.

21 août—6 J. M. FORTIER.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Joseph Webers, J. J. Ryan.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 10 septembre, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux, encoignure des rues du Camp et Gravier, un assortiment de Drogues, Médecines, Lampes, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 août L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, Aldermen &c. vs. James Cron.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 10 septembre, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Drap et ses harnais, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 août L. DAUNOY, marshal.

Platts et Barnett vs. le capitaine Lewis.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 8 sept. prochain, à 5 heures de l'après-midi, au Principal, une *blanche en or*, No. 5358, saisie dans l'affaire ci-dessus.

26 août L. DAUNOY, marshal.

M. S. Merker vs. H. Pierce.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 29 sept. à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une Négresse nommée Pauline, saisie dans l'affaire ci-dessus.

28 août L. DAUNOY, marshal.

J. W. Breedlove vs. la goelette May Flower.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goelette MAY-FLOWER, ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et habitans de la Nouvelle Orléans vs. H. L. Thompson et Thomas P. Williard de la Nouvelle-Orléans.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, l'exposerai en vente, jeudi, 13 septembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, deux certains lots de Terre, savoir: le lot No. 8, dans l'Ilet No. 12, formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais, mesurant soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent-vingt pieds à la rue des Marais, et le lot No. 4, formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais, mesurant soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent-vingt pieds à la rue des Marais, conformément à un plan tiré par J. Pilié. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. cour de cité, Charles Gayarré, juge président, j'exposerai en vente, mardi, 11 septembre, à midi et demi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un lot de terre sur le côté gauche du Chemin du Bayou, désigné par le No. 18, mesurant trente pieds de face sur le dit chemin, sur une profondeur de cent quatre vingts pieds. Saisi dans l'affaire de Abner Robinson et Louis A Lemoyne.

11 août L. DAUNOY, marshal.

ATTENDU que Jules S. Huard, peseur public pour le coton, dans la ville de la Nlle.-Orléans, s'est adressé à moi pour la cancellation d'un effet de deux mille piastres souscrit par lui comme principal, conjointement avec Louis Huard, sa caution, le 15 mars 1832.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles le dit effet et les hypothèques spéciales en résultant ne seraient pas cancellées, levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 7ème. jour d'août 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats Unis. A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.
Thos. F. McCaleb, Sec. d'Etat. 9 août—30

AVIS.—Attendu que A. Luminais s'est adressé à moi, demandant à annuler une obligation de la somme de douze mille piastres, souscrite par lui le 21ème. jour de mars 1831, comme shérif des paroisses de St. Jean Baptiste et de St. Charles, conjointement avec Godefroy Boudousquié et François Olivier Forcelle, ses sécurités;

Avis est donné par le présent à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite obligation ne serait pas cancellée, levée et annulée, ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 31ème. jour de juillet 1832, et la 57ème. année de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur,
A. B. ROMAN.
Thos. F. McCaleb, Secré. d'Etat. 2 août—30

AVIS.—Attendu que les héritiers de Jean Mercier se sont adressés à moi pour la levée de deux hypothèques spéciales; la première pour la somme de quarante-mille piastres, donnée par le dit feu Jean Mercier, comme Annotateur des Hypothèques, le 8me. jour de mai 1830, pardevant Louis Féraud, notaire public, sur un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant soixante pieds de face sur cent soixante-dix de profondeur; et la seconde, de la somme de quarante mille piastres, donnée le 7me. jour de janvier 1832, pardevant le dit notaire, et sur le lot de terre ci-dessus.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques spéciales ne seraient pas cancellées, levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le [L.S.] 20ème. jour de juillet 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats-Unis. A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.
Thos. F. McCaleb, Sec. d'Etat. 24 juillet—8

SUCRE.—140 boucauts Sucre de première qualité, en magasin, à vendre par

FOSTER & HUTTON,
7 août rue du Canal, No. 77.

CAFÉ.—300 sacs Café, récemment reçus du Port au Prince, à vendre par

2 août MEDELICE THOMAS, Levée, No. 77

PEAUX DE BŒUF.—500 Peaux de Bœuf, récemment reçues, à vendre par

2 août MEDELICE THOMAS, Levée No. 77

CHAUDIERES A SUCRE.—150 Chaudières à sucre, depuis 15 jusqu'à 60 pouces, à vendre par BARAU, FORIET & Co.

2 août Champs Elysées, ou Rail Road, No 7.

ECOLE GRATUITE
Attachée à l'Hospice-Poydras.

DES demandes ayant été faites souvent, depuis plusieurs années, aux Directeurs de l'Hospice des Orphelins, pour admettre dans cet établissement des enfans qui ne pouvaient être reçus, parce qu'ils avaient soit leur père soit leur mère, et quelquefois l'un et l'autre, et les Directeurs voulant étendre l'utilité de cette institution, ont résolu d'y ouvrir une école gratuite pour les enfans dont les parents n'ont pas les moyens de les faire élever ailleurs. Les élèves apprendront à lire, à écrire, l'arithmétique, &c.

Les parents qui désirent profiter de cette circonstance, recevront un billet d'admission, pour tout enfant au-dessus de 5 ans. Pour avoir des informations sur les heures d'école, les réglemens, &c., s'adresser à l'un quelconque des Directeurs de l'Hospice des Orphelins.

31 juillet——1m 3ps

EN débarquement du brick français le Trazas, capitaine L. Lamau, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, 8 tonneaux VIN ROUGE vieux Médoc, composant 32 barriques.

18 août J. B. LABATUT.

LES Actionnaires de la Banque de l'Union de la Louisiane, sont invités à demander à l'avocat de l'institution, les instructions nécessaires pour compléter leurs titres, afin que la Direction puisse mettre à exécution la seconde section de la Charte, qui veut que l'on établisse la proportion des actions immédiatement après la clôture des régistres, qui aura lieu le 25 Septembre prochain. Par ordre de la Direction.

4 août J. B. PERRAULT, caissier.

CORDAGE BLANCS et de MANILLE, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

31 août rue Royale, No. 117.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 27 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jean Mercier, les esclaves et la propriété ci-après, savoir: *Joseph*, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, domestique, charretier et presseur de coton; *Rosalie*, négresse, âgée d'environ 30 ans; *Hypolite*, mulâtre, âgé d'environ 26 ans, domestique de maison, *Rachée*, négresse d'environ 22 ans, un peu estropiée; *Adéline*, mulâtresse d'environ 20 ans, domestique de maison; *Oscar*, nègre d'environ 18 ans; *Adélaïde*, négresse d'environ 30 ans, mulâtresse cuisinière; *Carlos*, mulâtre d'environ 15 ans; un lot, situé dans la ville de Mc. Donogh, Paroisse Jefferson.

Conditions: 1 comptant, et le reste à 1 an, 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 25 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Mardi, 25 septembre 1832, à l'heure de midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Charles Mesnier, b. de c. l. UN LOT de terre, situé au coin des rues St.-Claude et du Quartier, mesurant 30 pieds de face à la première sur 120 pieds de face à la seconde (mesure française) avec les édifices qu'il y a trouvent. Une négresse américaine nommée SOPHIE, âgée d'environ 13 ans, ayant une tache sur l'œil droit.

Conditions: Un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 25 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 4 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Marie Dauphin, b. c. l. un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, ayant 37 pieds à de face sur 95 pieds de profondeur mesure française, avec les édifices qui sont dessus. *Plus*: le service des esclaves Antoine, nègre de 40 ans, charretier, et Eulalie, négresse de 20 ans, pour l'espace de 3 ans, à dater de la mort de la défunte c'est-à-dire, du 15 juillet dernier.

Conditions. Le terrain et les édifices payables un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale, et le temps de service des susdits esclaves payable comptant, l'acheteur s'obligeant à les affranchir ainsi que l'enfant de la dite Eulalie, à l'expiration des dites 3 années à ses frais et dépens, et s'obligeant en outre à subvenir dans l'intervalle à l'entretien du dit enfant.

Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 août

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments*—Vendredi, 14 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Eulalie Peyroux, décédée épouse de Pierre Peyroux, les esclaves et propriétés ci-après, savoir:

Joseph, nègre âgé de 26 ans, charretier, un peu peintre et cuisinier: *Myrthée*, négresse américaine, depuis son enfance dans le pays, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique, avec son enfant nommé Auguste, mulâtre de 6 ans, la dite Myrthée ayant eu une affection de poitrine dont on croit qu'elle est guérie; *Eugénie*, négresse américaine, âgée d'environ 55 ans, blanchisseuse; *Maria*, fille d'Eugénie, âgée d'environ 20 ans, domestique et sujette aux crises, avec ses deux enfans, nommés Louise, mulâtresse de 2 ans et 3 mois, et Cazenne, mulâtre de 5 mois; *Jean-Baptiste*, fils d'Eugénie, créole, d'environ 15 ans, manœuvre; *William*, fils d'Eugénie, créole, d'environ 13 ans; *Sophie*, négresse d'environ 35 ans, marchande; *Thérèse*, négresse créole d'environ 45 ans, adonnée à la boisson.

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues des Grands Hommes et Craps, ayant, mesure française, 50 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Jupiter, nègre libre, et de l'autre par celle de Jean Maurice Chevalier, avec les édifices qui sont dessus.

Un Terrain situé au même faubourg, à l'encoignure des rues Moreau et Champ Elysées, ayant 120 pieds de face à la première, sur 170 pieds de profondeur et face à la dernière; 120 pieds desquels dits 170 pieds de face n'ont que 120 pieds de profondeur, et les 50 autres pieds une profondeur de 145 pieds; avec les édifices qui sont dessus.

Un Terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues de l'Hôpital et Ursulines, ayant 15 pieds français de face, sur 86 de profondeur, et borné d'un côté par la propriété de M. Duguy, et de l'autre par celle de M. Jacques Vitaut, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: Les esclaves payables un tiers comptant, un tiers à 6 mois et un tiers à 12 mois, et les propriétés un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Charles Janin, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 août

COUR DES PREUVES.—Attendu que Michael P. Jones a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Jones; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
1er sept MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Antonio Silva y Gonzalez, et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point homologué et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la Cour,
1er sept MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

A VENDRE.

Une HABITATION située dans la Paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord de fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont d'arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans; la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briqueté entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changements; maison de maître, hôpital, cases à nègres, &c. ayant besoin de réparations.

Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 décembre prochain, alors elle sera offerte en vente publique à l'encan. Les conditions seront avantageuses; s'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron et en ville au Bureau de l'Abeille.

21 août—4m.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECQ annonce, au public qu'elle tient une Hôtel garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Condé, No. 36, entre les rues Madison et Dumaine. Elle envoie également à manger dans les maisons particulières.

16 août—3m.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.—Dans la cause de *Joseph Théodore Baudue contre ses créanciers.*—Il est ordonné, par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de Joseph Théodore Baudue, ait lieu en l'étude M. T. Seghers, not. pub. samedi, le 6 octobre prochain, à dix heures du matin, à l'effet de nommer de nouveaux syndics.

Par ordre de la Cour,
Ce 31 août, 1832. (Signé) JNO. L. LEWIS, Greffier.

1 sept—2.1ps

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—31 août 1832.—*Dans l'affaire de Pierre Dugua contre ses créanciers.*—Sur lecture du tableau provisoire de distribution dans cette affaire, et sur motion de E. A. Canon, avocat de B. Lacoste et L. Thomas, syndics de l'insolvable il est ordonné que toutes les personnes y intéressées aient à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.

Par ordre de la cour.
1er sept—2 N. F. BUISSON, Dep. Greffier.

PIG & SHEET LEAD for sale by

aug 28 J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Jeudi, 20 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves et propriétés foncières ci-après, appartenant à la succession de feue Marie Céleste Lajeunesse d'Aunay, décédée épouse de M. Félix Martin Porstall, et à la communauté de biens qui a existé entr'eux, savoir:

ESCLAVES.

PAUL, nègre créole, âgé de 10 ans, domestique et cocher; VINCENT, nègre créole, âgé de 20 ans, charretier; MARIADEC, négrillon, âgé de 10 ans, domestique; OVIDE, négrillon créole de 12 ans, cocher et domestique—MARIE, négresse créole de 21 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique; MALTIDE, négresse créole de 17 ans, domestique; HELENE, négresse créole de 14 ans, domestique et gardienne d'enfant; ZAIRE, négrillon créole de 10 ans, domestique; JOSEPHINE, du, âgée de 8 ans, domestique.—SAM, nègre américain de 25 ans, charretier et nègre de champ; JULIE, négresse américaine de 28 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière; BECKAY, négresse américaine de 14 ans, domestique.

PROPRIÉTÉS FONCIERES.

Un LOT DE TERRE situé au faubourg Washington, à l'encoignure des rues Lowe et St. Ferdinand, ayant 67 pieds français de face au fleuve, sur 324 pieds français de profondeur et face à la rue St. Ferdinand, et 307 pieds français de profondeur sur le côté attenant à la propriété de MM. Théodore Nicolet & Co., ensemble les édifices et améliorations qui sont dessus.

Quatre TERRAINS contigus, situés au même faubourg, désignés par les numéros 1, 13, 12 et 11 sur le plan dressé par Joseph Pilié le 1er. juin 1831, et déposé en l'étude de T. Janin, not. pub.

Le LOT No. 1, ayant 52 pieds 3 pouces de face à la rue St. Ferdinand, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue d'Amour, et les lots Nos. 11, 12 et 13 ayant chacun 46 pieds 8 pouces de face à la rue d'Amour sur 150 pieds 9 pouces de profondeur avec les édifices qui sont dessus.

Un TERRAIN situé en cette ville, rue Bourbon entre les rues du Quartier et de l'Hopital, et ayant 30 pieds français de face, sur 120 pieds français de profondeur, et borné d'un côté par Manon Boisseau et de l'autre par M. Lamotte, avec les édifices qui sont dessus. La dite propriété sujette à rente annuelle en faveur du vendeur M. Tarteau de $100 et au droit qu'a le dit Tartrou d'habiter sa vie durante la dite propriété.